

Résultats de l'enquête sur l'accès ouvert à l'ENS-PSL

Durant les mois de novembre et décembre 2021, une enquête a été diffusée parmi la communauté de l'ENS-PSL via les sites web des bibliothèques et du portail HAL, par un affichage, le réseau des gestionnaires de collections de HAL.

Comme indiqué en préambule au questionnaire, cette enquête a pour but de mieux connaître les pratiques de diffusion et de recueillir l'opinion des chercheurs sur l'accès-ouvert. Elle s'adressait aux chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants, doctorants et au personnel d'accompagnement travaillant à l'ENS.

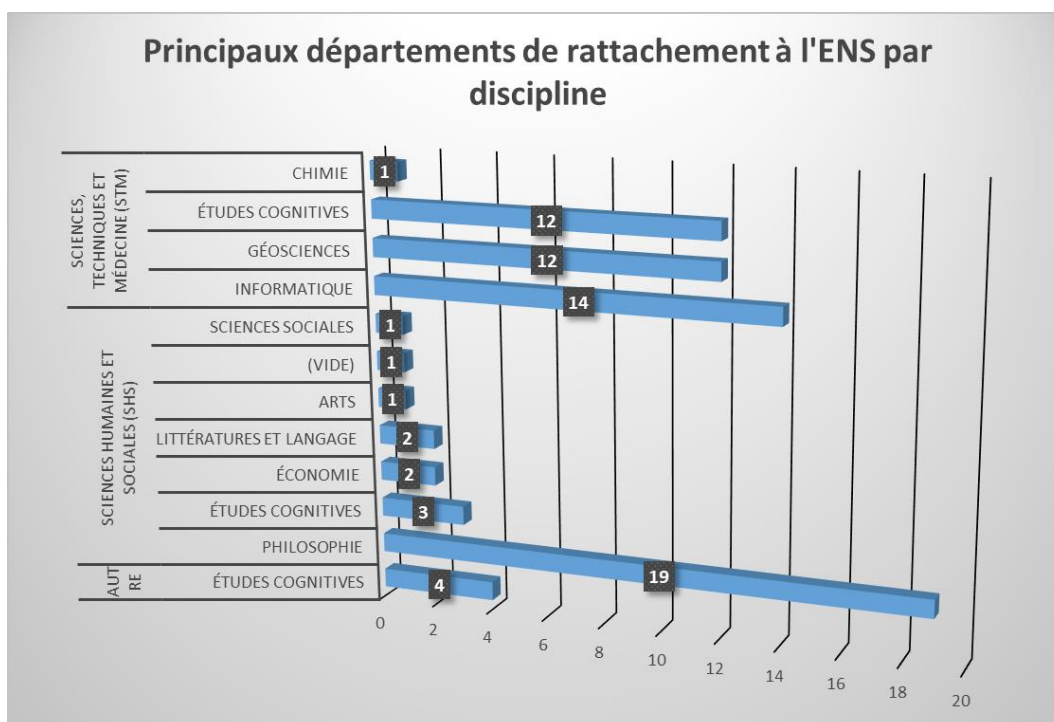
124 personnes ont répondu à cette enquête, 72 réponses sont exploitables (63 réponses complètes et 9 réponses partielles).

Cette enquête permettra de mieux prendre en compte les attentes des chercheurs afin de mieux les accompagner dans leurs travaux en général et dans le dépôt en accès ouvert de leurs résultats en particulier. En effet, la science ouverte dans ces différents aspects (publications, données...) prend de plus en plus d'importance dans l'environnement universitaire et de recherche par des plans nationaux, des exigences d'organismes de financement, les évaluations...

Profils

De toutes disciplines et de tous niveaux

Parmi les réponses exploitées 57 % des répondants sont issus des Sciences Techniques et Médecine (STM), 43 % des Sciences Humaines et Sociales (SHS).



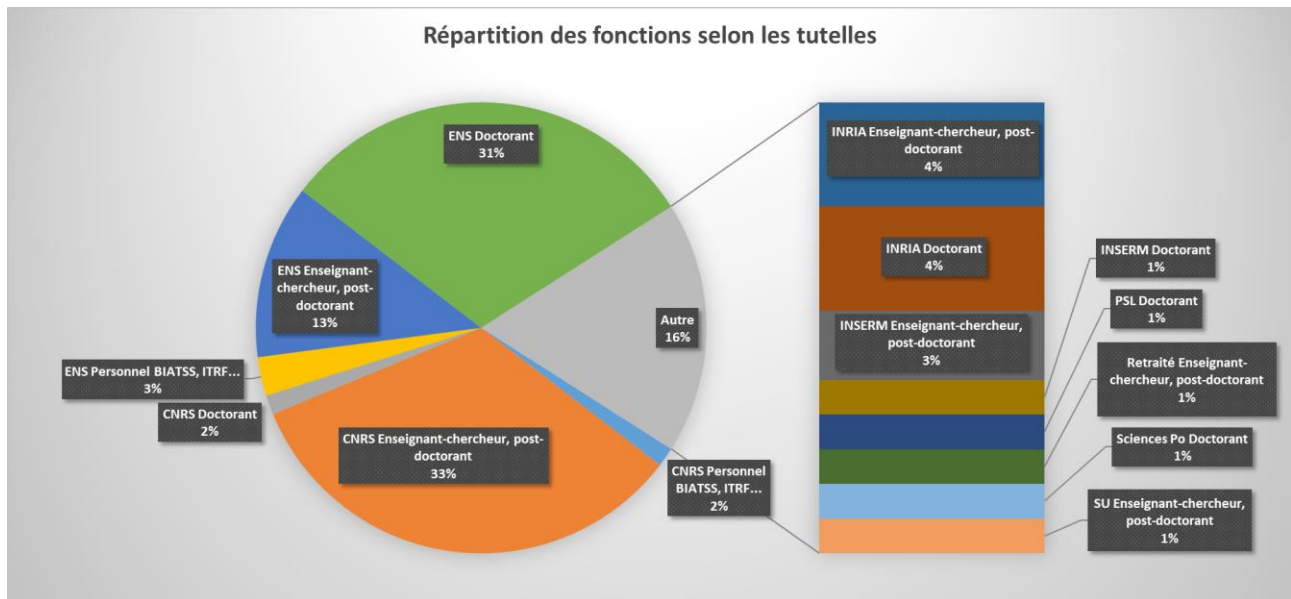
Les répondants du département des études cognitives représentent 26 % des réponses (19) partagés entre STM et SHS, le département de philosophie représente 26 % des réponses (19), puis le département d'informatique 19 % (14) et le département de géosciences 17 % (12). 3 répondants

de l'Institut Jean Nicod, rattaché à la fois aux études cognitives et à la philosophie, ayant indiqué leur discipline en SHS ils ont été rattachés au département de philosophie.

56 % sont des enseignants-chercheurs (40), 40 % sont des doctorants (29) et 4 % sont du personnel de soutien à la recherche (4) (Chargés de communication, bibliothécaires...).

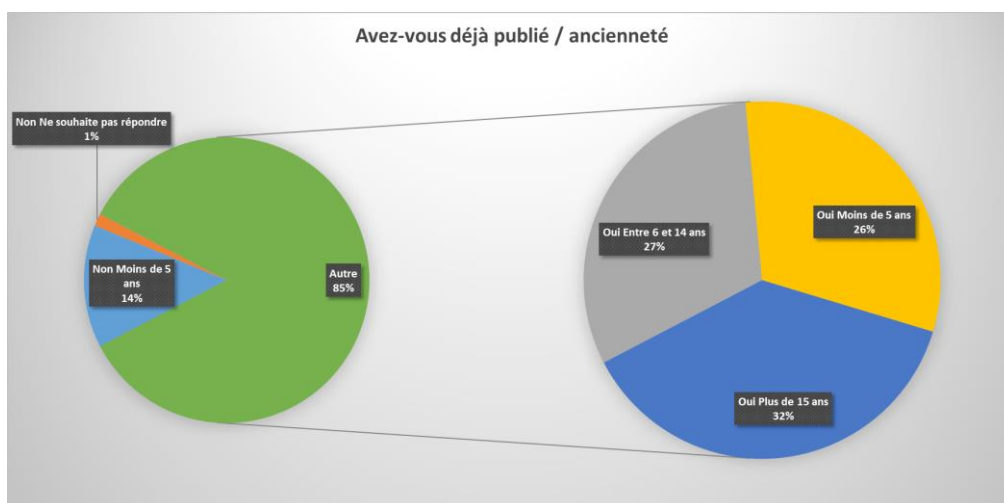
46 % ont pour tutelle directe l'ENS (33), 36 % le CNRS (26), les 18 % restant ont pour tutelle l'INRIA (6), l'INSERM (3), PSL, Science-Po, Sorbonne université et un retraité.

56 % de répondants sont des enseignants-chercheurs et 46 % de répondants sont sous tutelle directe de l'ENS. Ce qui donne 33 % (24) d'enseignants-chercheurs du CNRS contre 13 % (9) à l'ENS et 31 % (22) de doctorants à l'ENS.



Une majorité de publiant

85 % des répondants ont déjà publiés. Ceux n'ayant pas publiés sont doctorants ou personnels de soutien à la recherche. Les répondants qui publient sont bien répartis dans les trois périodes proposées (moins de 5 ans, entre 6 et 14 ans, plus de 15 ans). Nous nommerons par la suite les chercheurs de ces trois périodes « jeunes chercheurs », « chercheurs intermédiaires » et « chercheurs confirmés ».



Commentaires

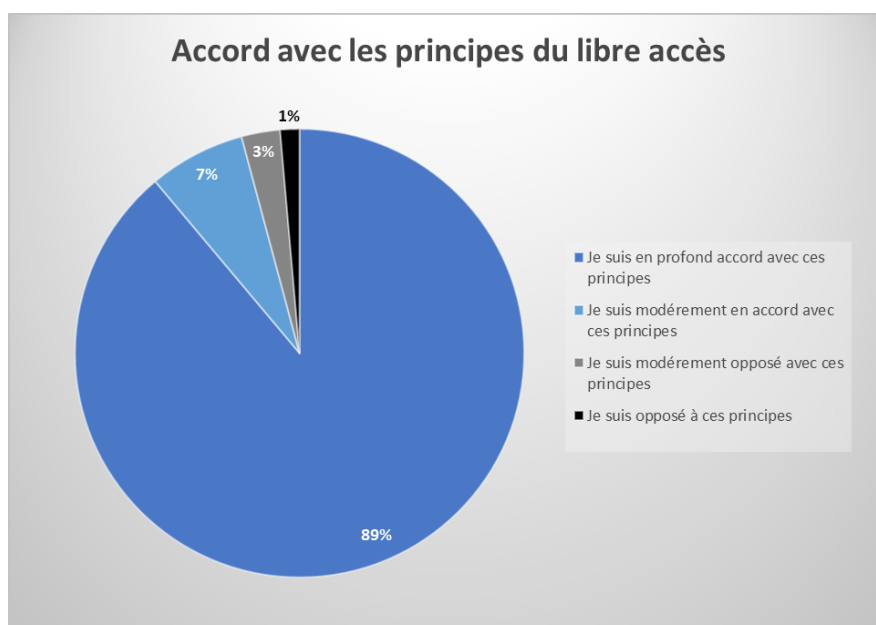
En comparaison avec la précédente enquête menée par Marine Laffont en 2017, nous avons obtenu moins de réponses. L'enquête ne s'est pas déroulée à la même période (juin-juillet 2017 pour la précédente) ce qui peut avoir une influence sur le nombre de résultats (tout comme la situation sanitaire). Cependant en 2017 Marine Laffont soulignait la prédominance de réponses provenant de chercheurs dans les disciplines de STM (90%) et seulement 11 répondants des SHS. Le ratio pour l'enquête de 2020 est bien meilleur et permet un panorama plus complet. En 2017 53 % des répondants faisaient de la recherche depuis plus de 15 ans et seulement 12 % depuis moins de 5 ans. La meilleure représentativité des générations peut avoir des conséquences sur les résultats obtenus.

On notera l'absence de réponses de la part de chercheurs de certains départements (Biologie, Sciences de l'antiquité, Mathématiques, Histoire...).

La précédente enquête ne faisait pas de distinction quant aux tutelles ou aux fonctions des répondants.

Libre accès

Les chercheurs sont dans l'ensemble favorables aux principes de l'accès ouvert (AO)¹. Ainsi, 89% sont complètement en faveur de l'accès libre toutes disciplines confondues. La nuance entre accès ouvert (sans associer de licence au dépôt) et l'accès libre (accès ouvert associé à une licence) n'a pas été précisée.



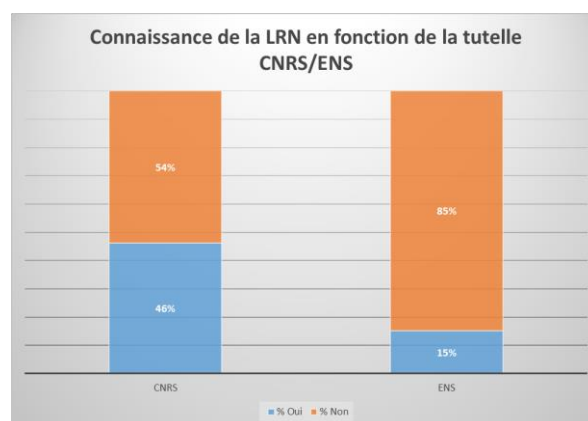
Cette majorité de répondants en accord avec le principe du libre accès permettra d'autant mieux d'envisager des formations et de l'accompagnement auprès de chercheurs, doctorants, élèves, et étudiants.

¹COUPERIN, « Comment définir l'Open Access ? » [en ligne], URL : <https://scienceouverte.couperin.org/comment-definir-lopen-access/>, consulté le 28 février 2022.

Une connaissance limitée de l'environnement législatif et institutionnel

La LRN, moins connue à l'ENS qu'au CNRS

Trois quart des répondants ne connaissent pas la loi pour une république numérique (LRN)², leur permettant pourtant de déposer les manuscrits acceptés pour publication de leurs articles sur des archives ouvertes. Aucune évolution depuis l'enquête de 2017.



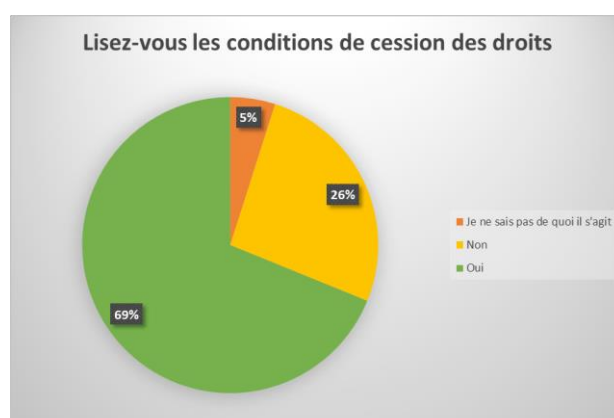
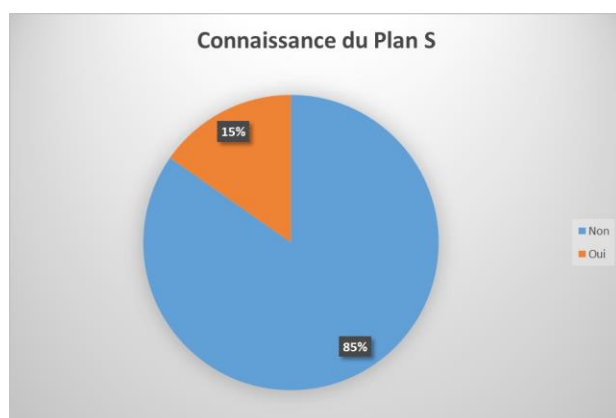
On notera cependant que les agents du CNRS semblent plus informés puisque 46 % connaissent la loi pour une république numérique contre 15 % des agents sous tutelle de l'ENS.

Des actions de communication et de formation sont à proposer à destination du personnel de l'ENS en particulier.

Le Plan S, une brique supplémentaire encore trop méconnue

Le Plan S³ est encore moins connu des répondants puisque seuls 15 % des répondants disent connaître le Plan S et ses conséquences. Seuls des agents ayant déjà publié étaient informés du Plan S, principalement des chercheurs confirmés.

Le Plan S est une initiative lancée en 2018 par Science Europe et la Commission Européenne, et soutenu par cOAlition S. 25 organisations composent cOAlition S dont l'ANR. Il est centré sur dix principes décrits sur le site [coalition-s.org](https://www.coalition-s.org).



²« Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique » [en ligne], 2016, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000031589829/>, consulté le 15 octobre 2020.

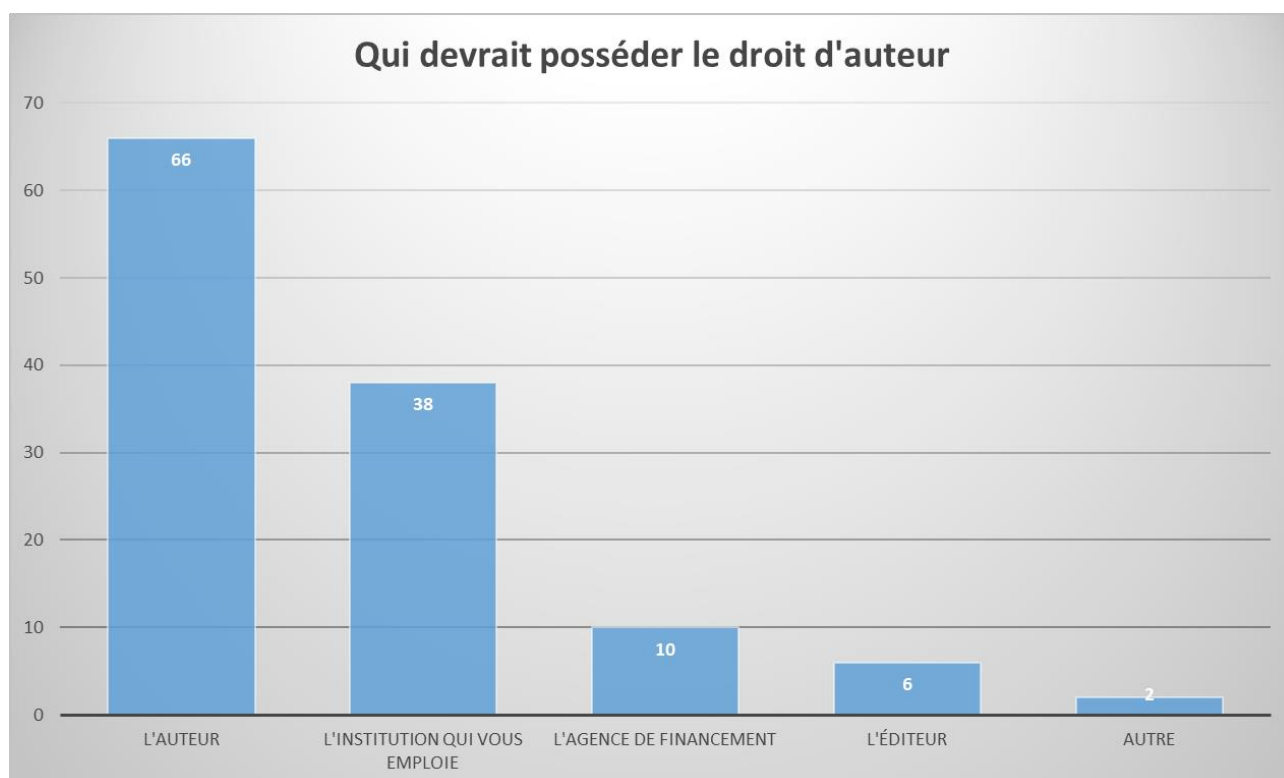
³« Plan S : Principes et mise en œuvre » [en ligne], URL : <https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/>, consulté le 11 février 2022.

Le plan S est effectif depuis le 1er janvier 2021 et exige que toutes les publications issues de recherches financées par des membres de la cOAlition S soient rendues disponibles immédiatement et gratuitement sous licence CC-BY (point 1).

Le Plan S insiste notamment sur la stratégie de conservation des droits d'auteurs (point 1), on notera ainsi que 69 % des répondants qui publient lisent les conditions de cession des droits ce qui est un changement depuis l'enquête de 2017 où seulement 41 % admettaient lire ces conditions.

Droits d'auteur

Dans le même axe concernant la conservation des droits d'auteurs⁴, une majorité considère que l'auteur doit posséder les droits sur ses publications. Une moitié ajoute que les institutions aussi devrait posséder les droits d'auteurs.



Plus surprenant dans un contexte français où le copyright n'existe pas certains chercheurs considèrent que l'agence de financement et/ou l'éditeur devraient posséder le droit d'auteur.

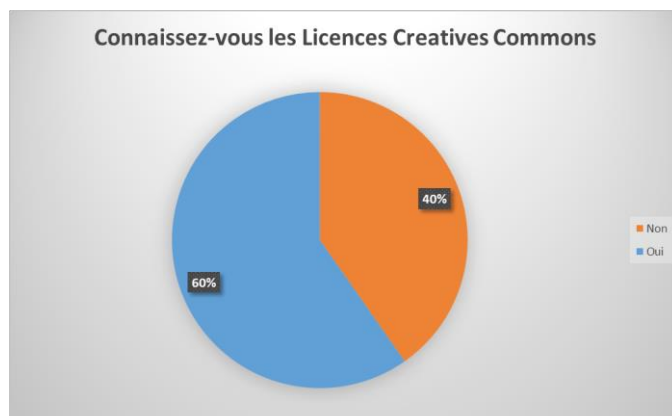
Deux répondants proposent qu'il n'y ait pas de droit ou que les publications soient directement dans le domaine public.

Le terme droit d'auteur peut être ambiguë dans le sens où seuls les droits patrimoniaux des droits d'auteurs peuvent être cessibles et contractualisés. Il n'était pas précisé dans la question s'il s'agissait des droits patrimoniaux ou moraux, mais les droits moraux étant incessibles, imprescriptibles et inaliénables la question portait sur les droits patrimoniaux.

⁴Carine BERNAULT, *Open Access et droit d'auteur* [en ligne], Brussels, BELGIUM, Éditions Larcier, 2016, URL : <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ensparis-ebooks/detail.action?docID=4466348>, consulté le 25 mai 2021 ; Marie-Claude DEBOIN, *Protéger vos droits d'auteur* [en ligne], CIRAD, 2011, URL : <https://coop-ist.cirad.fr/etre-auteur/protéger-vos-droits-d-auteurs/1-connaissiez-vos-droits-moraux>, consulté le 16 octobre 2020.

Les licences Creative Commons

Les licences Creative Commons⁵ sont quant à elles globalement connues quelles que soient l'ancienneté ou la discipline des répondants. On notera tout de même une moins bonne connaissance pour le département de philosophie (11 sur 19 ne connaissent pas).

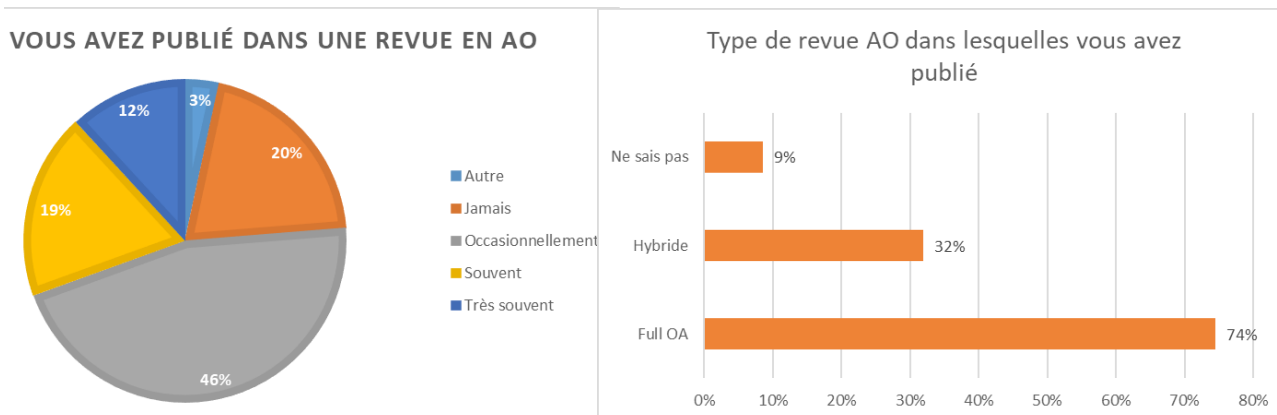


Publication en accès ouvert

Les revues en accès ouvert

Parmi les 59 répondants à la question « avez-vous déjà publié dans une ou des revues en accès ouvert ? », une majorité (27) a répondu occasionnellement. 12 répondants (20%) qui ont déjà publié ne l'ont jamais fait dans une revue en accès ouvert. Les répondants provenant des disciplines de STM ont majoritairement répondu « souvent » (10 %) ou « très souvent » (10 %).

Les répondants « Autre » ont précisé « 1 fois sur 1 papier publié » pour l'un, et indique qu'il effectue un dépôt sur une archive ouverte simultanément à sa publication.



Les 47 répondants ayant publiés en accès ouvert l'on fait majoritairement (74%) dans des revues entièrement en accès ouvert (full OA) et un tiers (32 %) dans des revues hybrides. 9 % soit 4 répondants ne savent pas quel est le type de revues en accès ouvert dans lesquelles ils ont publié.

⁵CREATIVE COMMONS, « À propos des licences » [en ligne], URL : <https://creativecommons.org/licenses/>, consulté le 28 février 2022.

Et pour ceux qui n'ont jamais publié en AO

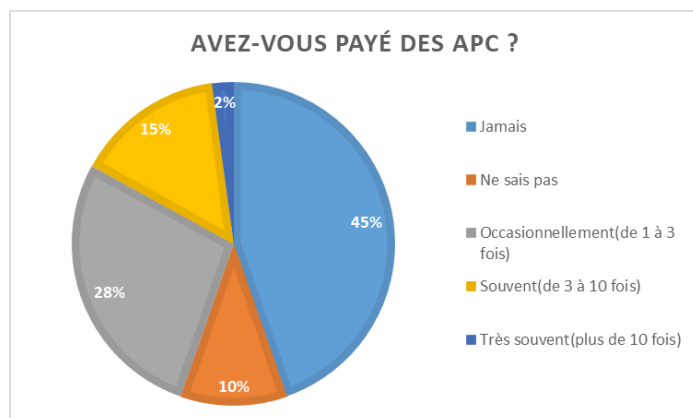
Les 12 répondants n'ayant jamais publié dans une revue en accès ouvert sont majoritairement des doctorants (7), une majorité (58%) indique ne pas en avoir l'occasion. 1 répondant appréhende la qualité de ces revues, les autres réponses « je n'y vois pas d'intérêt », « refus de payer des APC » et « pas assez informé » représentent chacune 17 % des répondants (2). Un répondant n'y voyant pas d'intérêt précise qu'il « dépose systématiquement en archive ouverte ».

Quelques éclaircissements

La qualité des revues en AO n'est pas différente des revues sur abonnement, le critère de l'accès ouvert ne marque en rien un manque de sérieux de la revue. Il convient, quel que soit la revue dans laquelle on souhaite publier, d'être attentif aux éditeurs prédateurs. Les grands éditeurs publient aussi des revues en AO.

Le refus de payer des APC comme argument pour ne pas publier en AO indique une méconnaissance des types de revues alternatifs. La voie dorée, décrivant le principe de publication directe en accès ouvert, n'est pas automatiquement synonyme de paiement d'APC ou de système auteur/payeur. Il existe en effet des revues ouvertes sans frais, diffusées sur Open Édition par exemple (Freemium), des Épirevues dont la relecture ne se fait qu'après un premier dépôt du manuscrit en archive ouverte, des accords⁶ avec certains éditeurs peuvent être pris avec les bibliothèques permettant un financement alternatif des revues en accès ouvert (Cambridge University Press avec l'ENS par exemple).

Refus des APC



Une majorité des répondants (45 %) n'a jamais payé ou fait payer de frais de traitement (APC) pour publier en accès ouvert. 1 seul répondant indique y avoir eu recours plus de 10 fois, précisant même en commentaire que c'est hors de prix. La plupart des commentaires vont dans ce sens précisant qu'ils sont parfois payés par les co-auteurs.

⁶Ceris-Institut PASTEUR, « Les accords transformants » [en ligne], *Open science : évolutions, enjeux et pratiques*, 2021, URL : <https://openscience.pasteur.fr/2021/05/21/les-accords-transformants/>, consulté le 28 février 2022 ; Quentin DUFOUR, David PONTILLE, Didier TORNY, *Contracter à l'heure de la publication en accès ouvert. Une analyse systématique des accords transformants* [en ligne], 2020, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03203560/document>, consulté le 2 juin 2021 ; Irini PALTANI-SARGOLOGOS, *État des lieux sur les accords transformants - 31 mars 2020* [en ligne], 2020, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02538844/document>, consulté le 2 juin 2021.

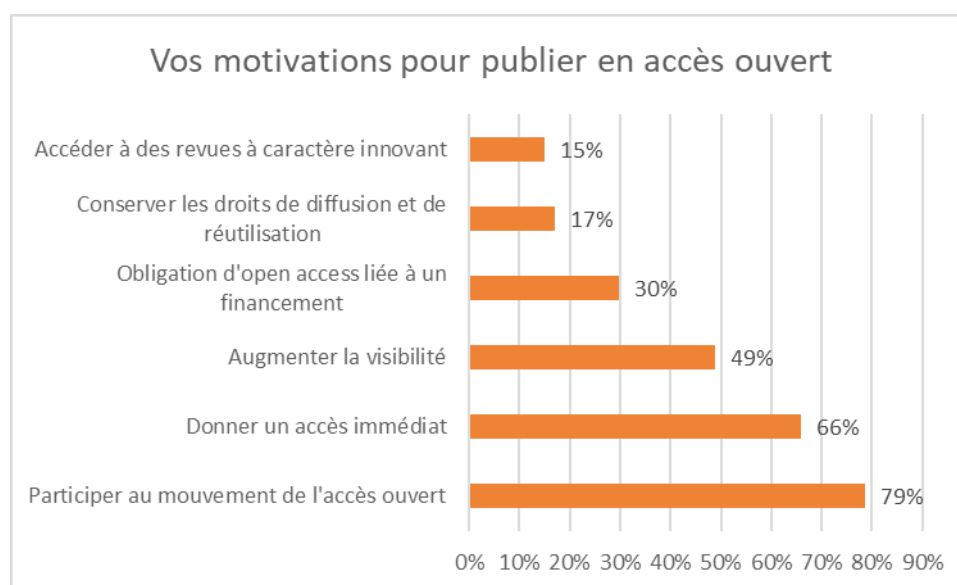
APC, revues hybrides et PlanS

Dans le cadre du Plan S, plusieurs précisions sont à noter :

- Le point 4 précise « les frais de publication en libre accès sont couverts par les organismes de financement ou les institutions de recherche, et non par les chercheuses et chercheurs individuellement »
- D'autres part les frais de publications doivent pouvoir être contrôlés et encadrés, le point 5 indique « Lorsque des frais de publication en libre accès sont appliqués, ils doivent être proportionnels aux services de publication fournis et la structure de ces frais doit être transparente afin de renseigner le marché et une éventuelle standardisation des organismes de financement et d'un plafonnement du paiement des frais »
- Cependant le point 8 souligne que « les organismes de financement ne soutiennent pas le modèle de publication « hybride ».

Participer au mouvement de l'accès ouvert, la motivation principale

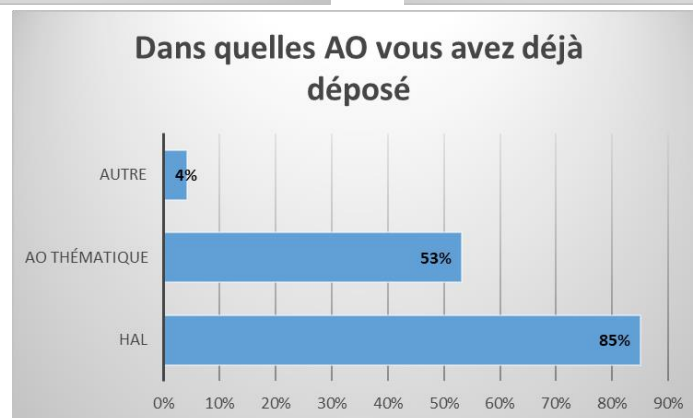
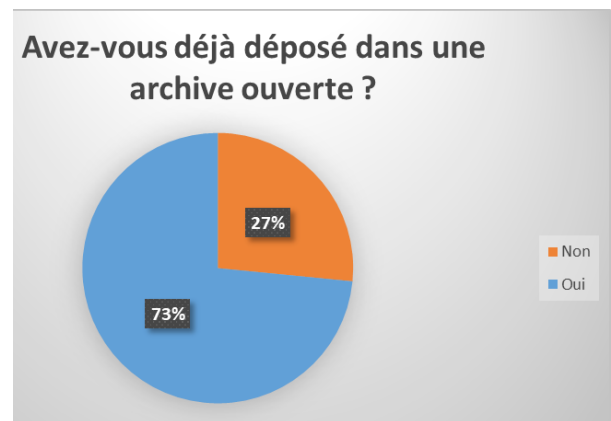
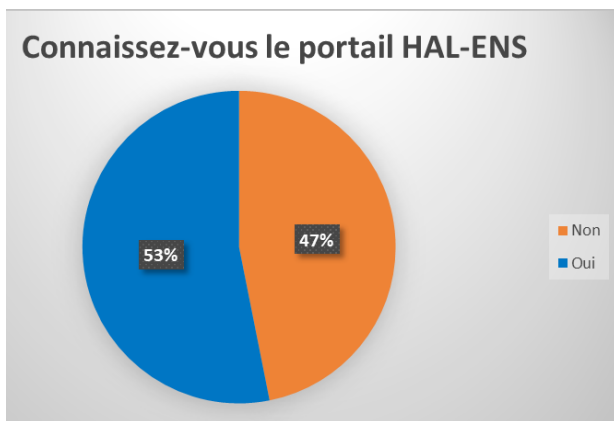
La participation au mouvement de l'accès ouvert semble être la première motivation (79 %) pour publier en accès ouvert. La volonté de donner un accès immédiat à ses travaux représente 66 % des réponses. On peut être surpris de la part moins importante des chercheurs (il s'agit principalement des doctorants) motivés à publier en accès ouvert pour augmenter la visibilité de leurs travaux (49 %) et surtout des obligations liées au financement (30 %).



Les archives ouvertes

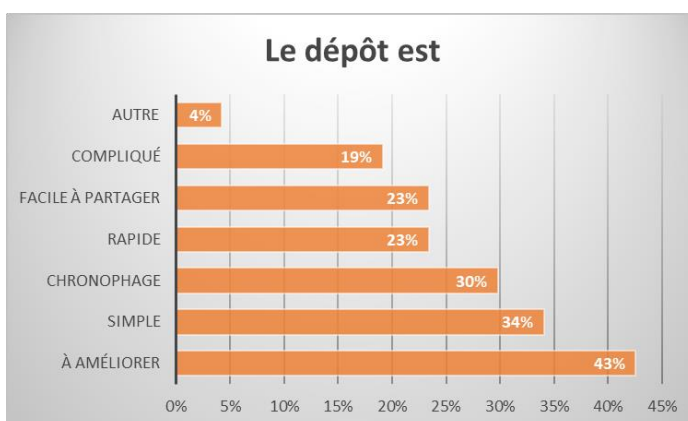
HAL-ENS et les archives ouvertes

53 % des répondants (34) connaissent le portail HAL-ENS quelque soient leurs tutelles ou ancienneté. On remarquera cependant que seuls 57 % (16/28) des répondants de l'ENS connaissent le portail.



Pratiquement les trois-quarts des répondants (73%) a déjà publié dans une archive ouverte. Une majorité a déposé dans HAL et dans une archive thématique (ArXiv...) parfois dans les deux. L'obligation de dépôt dans HAL pour les chercheurs CNRS dans le cadre des évaluations CRAC et RIBAC et les outils de transfert entre HAL et ArXiv encouragent ce double dépôt en STM. Deux répondants déposent exclusivement dans des archives ouvertes thématiques précises : lingbuzz (linguistique) et Cryptology ePrint.

Des outils à améliorer



Le dépôt reste à améliorer pour 43 % des répondants, principalement en ce qui concerne l'ergonomie de HAL. Les répondants sont partagés concernant le temps pris pour déposer ou la complexité du dépôt, ce qui peut s'expliquer par l'utilisation de plusieurs archives ouvertes.

Si les commentaires précisent le problème de l'interface, le temps pris et la complexité du dépôt représentent respectivement 30 % et 19 % des réponses. La complexité et le manque de temps pour déposer sont aussi des arguments pour certains répondants n'ayant jamais déposé en archive ouverte.

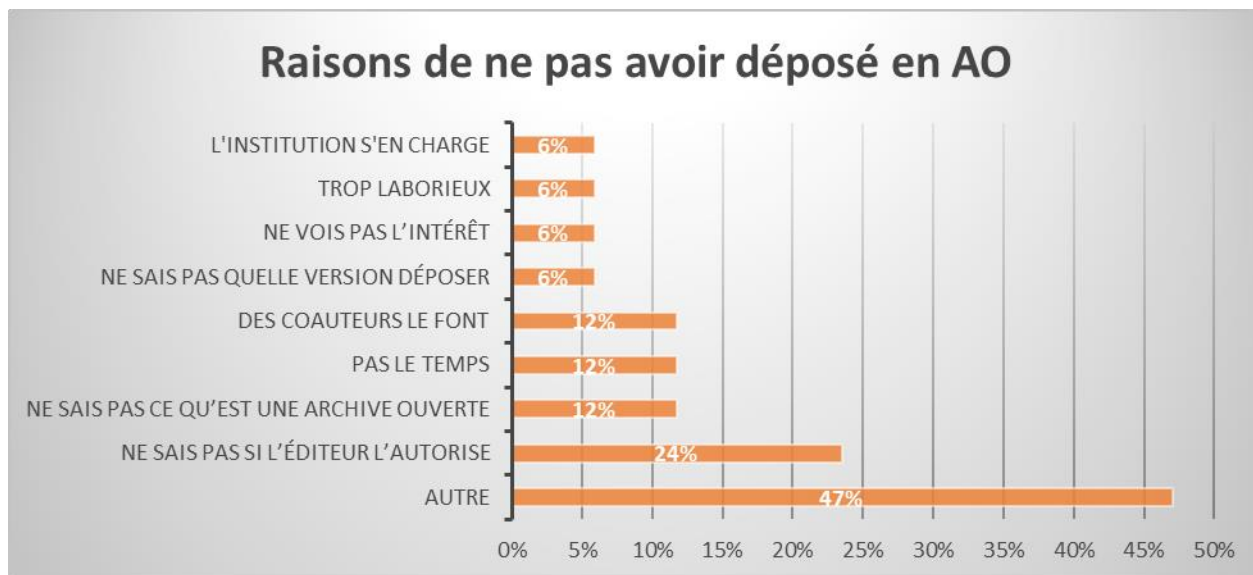
Perspectives d'évolution

Courant 2022 le CCSD prévoit de mettre en place une nouvelle interface⁷ qui pourrait, espérons-le, améliorer le service en le simplifiant. Si le dépôt peut prendre du temps par sa complexité, il faut rassurer les déposants sur le fait qu'ils sont accompagnés par des modérateurs, des gestionnaires de collection et des administrateurs de portails qui participent aussi au nettoyage et à l'enrichissement des dépôts. Un dépôt minimaliste ne prend pas forcément beaucoup de temps, il peut être corrigé et enrichi par la suite par des coauteurs, ou des gestionnaires ayants des droits dans HAL. Des actions de formations peuvent être mises en place pour présenter les points les plus importants.

Mieux former pour dissiper les doutes

Une majorité des répondants (autre : 47 %) n'ayant jamais déposé en archives ouvertes n'a pas ou peu publié. Les commentaires précisent qu'il n'a « pas de publication qui correspond au format » ou qu'un co-auteur a pu faire le dépôt. La prise en charge du dépôt par l'institution ou par les co-auteurs est en effet une raison citée pour ne pas encore effectivement avoir fait soi-même un dépôt en archive ouverte.

Le panel n'ayant jamais déposé dans une archive ouverte indique aussi que la place de l'éditeur reste très présente puisque 24 % des répondants renonce à un dépôt ne sachant pas si l'éditeur l'autorise. Ce point est à rapprocher des versions à déposer. En effet la loi ou les éditeurs peuvent indiquer quelle version est déposable, il convient donc de connaître ces nuances. Quand bien même, le dépôt est modéré évitant ainsi de déposer une mauvaise version du document (article ou chapitre).



Les réponses « Autres » (8) indiquent proviennent de répondants n'ayant pas ou peu publié. Une réponse précise « Pas de publication qui correspond au format », il faut noter que les articles,

⁷MSH SUD, *Retour sur l'étude ergonomique réalisée par le CCSD en 2019*, [en ligne], URL : <https://www.youtube.com/watch?v=VeDLWJGlpcs&list=PLclGDWSzMBsmOC-oXVswAqY-FUpEirk21&index=7>, consulté le 26 juillet 2021 ; Agnès MAGRON, « Évolution de l'ergonomie de HAL : quelles recommandations pour les sites des portails et des collections ? » [en ligne], URL : <https://www.ccsd.cnrs.fr/2022/01/evolution-de-l-ergonomie-de-hal-queelles-recommandations-pour-les-sites-des-portails-et-des-collections/>, consulté le 28 février 2022.

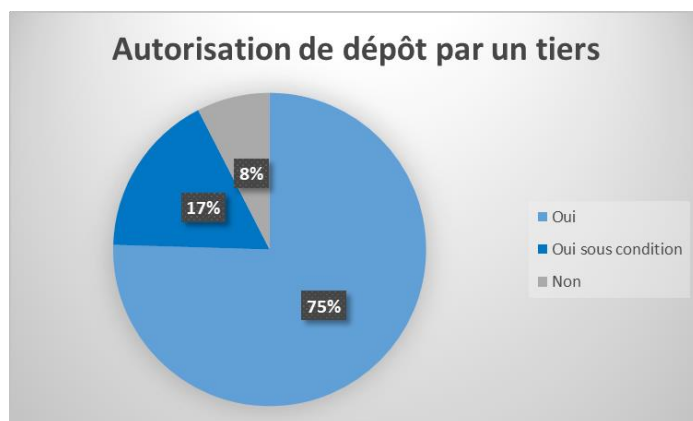
monographies ou chapitres d'ouvrages ne sont pas les seuls types de documents pouvant être déposés⁸.

Remarques

Au regard de des réponses de déposants comme de non déposants, on constate un manque d'informations, et de formations, sur le fonctionnement des archives ouvertes. Les types de documents déposables en archives ouvertes ne se limite pas aux articles, aux chapitres ou aux ouvrages, ni même à leur version finale éditée. Il est possible de valoriser, pour le chercheur ou son laboratoire, des interventions en séminaires, des cours, des interviews... Il est tout à fait possible de déposer une intervention à un séminaire, un cours, des photographies de terrain, des interviews... Un dépôt de ce type permet de valoriser ce travail, de le diffuser rapidement et fait protéger l'auteur et ses droits en faisant preuve d'antériorité.

Le dépôt en archives ouvertes

Dépôt par un tiers



Les trois quarts (40) des 53 répondants à la question « Autoriseriez-vous les gestionnaires/référents HAL au sein de l'ENS à déposer les fichiers des publications dont l'éditeur autorise le dépôt de la version éditeur ? Un travail que vous avez mis sous licence ? » sont d'accord avec cette proposition. Pour certains (9) avec certaines conditions, seuls 4 répondants refusent qu'un dépôt puisse être effectué par un tiers.

Si le chercheur n'a pas le temps de déposer dans une archive ouverte alors même que l'éditeur autorise le dépôt de la version éditeur ou que le document est diffusé sous licence, cette solution pourrait être possible pour augmenter les dépôts. Il est à noter que pour des documents sous licence, le déposant n'a pas à demander l'autorisation de l'auteur puisque la réutilisation est préalablement autorisée par l'apposition de la licence.

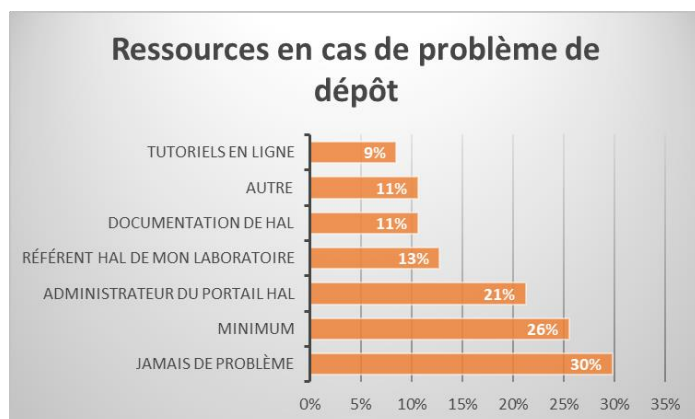
Parmi le personnel d'appui à la recherche (3 répondants à la question), 2 déposent déjà pour les chercheurs de leurs laboratoires. Le troisième ne le fait pas et ne souhaite pas le faire. 8 autres chercheurs ont répondu à cette même question (assujettie à la réponse concernant la fonction du répondant). 3 d'entre eux déposent pour d'autres chercheurs de leur laboratoire, ce sont tous des chercheurs confirmés. Parmi les 5 ne déposant pas actuellement pour leurs laboratoires, 2 accepteraient de déposer pour leurs collègues.

⁸HAL DOCUMENTATION, *Quel type de document choisir*, [en ligne], 2018, URL : <https://doc.archives-ouvertes.fr/tutoriels/quel-type-de-document-choisir/>, consulté le 15 octobre 2020.

Remarques sur le dépôt par un tiers

Si une majorité de chercheurs semblent accepter que le dépôt de leurs travaux puisse être fait par un tiers, ce travail demande aussi du temps aux équipes au détriment d'autres activités (communication, valorisation, recherche...). De plus certaines informations importantes pour un dépôt complet et valorisable ne peuvent être renseignées que par le chercheur lui-même (mots-clés, affiliations de co-auteurs...). Une collaboration entre chercheurs, déposants et gestionnaires des archives ouvertes permettrait de libérer du temps pour tous tout en valorisant au mieux les publications.

Un dépôt a minima pour éviter les problèmes

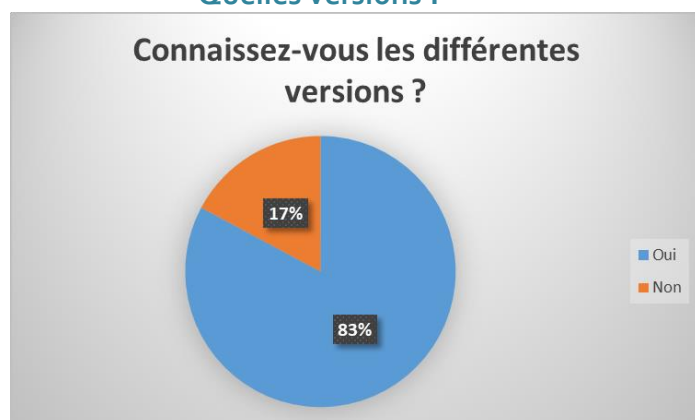


Un tiers des déposants indique ne jamais avoir de problème lors du dépôt. Pour les deux tiers ayant des problèmes de dépôt, la solution la plus appliquée est celle de n'indiquer que le minimum d'informations requises. Il est en effet tout à fait possible de revenir sur son dépôt a posteriori pour l'enrichir ou le compléter. Faire le minimum permet tout de même de valider son dépôt et est une solution pratique.

L'aide du personnel, référent HAL (13 %) ou administrateur (21%), arrive en seconde position des ressources mobilisées en cas de problème de dépôt. L'utilisation de la documentation de HAL (11%) ou de tutoriels en ligne (9%) est moins courante. Les référents et administrateurs sont en effet des interlocuteurs privilégiés pour les chercheurs et les déposants, mais de trop nombreuses structures ne permettent pas d'identifier ces rôles. Ce sont les référents et administrateurs qui peuvent généralement prendre le temps de consulter la documentation en ligne (HAL, tutoriels, listes de diffusion, support CCSD...).

De multiples versions

Quelles versions ?

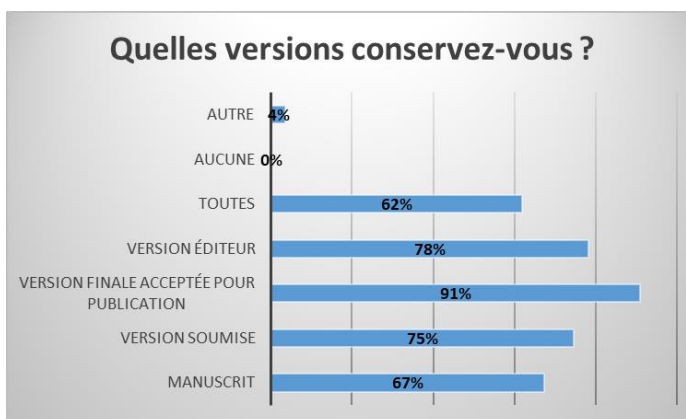


Une majorité des répondants (83%) indique connaître les différences entre les versions d'une publication⁹ : version soumise, version finale acceptée pour publication et version éditeur. Les 17% de réponses négatives proviennent principalement de doctorants.

⁹Marie-Claude DEBOIN, *Rendre public son projet d'article sur un site de preprints* [en ligne], CIRAD, 2019, URL : https://collaboratif.cirad.fr/alfresco/s/d/workspace/SpacesStore/9befaa9d-a122-46f0-a9e1-56874ee718f8/rendre-public-son-projet-d-article-sur-un-site-preprints_20190115.pdf, consulté le 16 octobre 2020.

Une majorité de chercheurs ayant publié (62%) conserve toutes les versions de ses publications, et aucun chercheur se défait de toutes les versions de son travail.

La version majoritairement conservée est la version finale acceptée pour publication (91%), autrement dit le postprint. C'est justement cette version, dans le cas d'article, qui est concernée par la loi pour une république numérique de 2016. Le fait de conserver cette version permet aux chercheurs qui le souhaite de la déposer sur une archive ouverte, même pour des articles anciens.



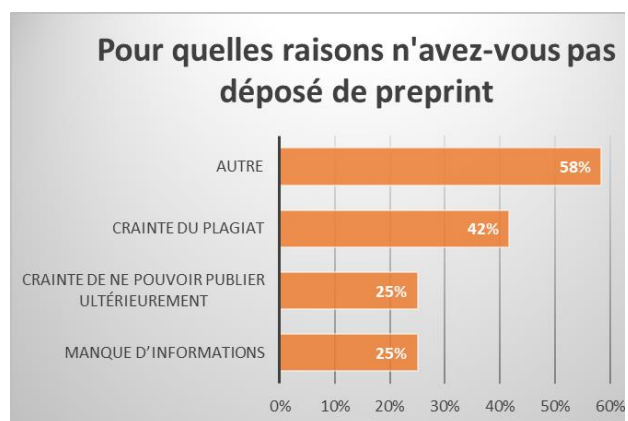
La version éditeur, qui ne change que par la forme, est conservée dans 78% des cas. Les éditeurs fournissent régulièrement des tirés-à-part numériques qui sont bel et bien des versions éditeurs (avec mise en page et pagination définitive), le dépôt de ces versions est soumis à l'accord des éditeurs (indiqué dans le contrat de cession ou dans la politique éditoriale de l'éditeur).

Le manuscrit (67%) et la version soumise (75%), ou preprint, sont aussi régulièrement conservés, la nuance entre ces deux versions étant d'autant plus ténue qu'il n'appartient qu'à l'auteur de déterminer la version de son manuscrit qu'il soumet. Pour l'une comme pour l'autre de ces versions, tous les droits d'auteurs lui reviennent et il peut librement choisir de déposer ces versions en archives ouvertes (en tant que document de travail ou de preprint).

Un commentaire indique ne garder qu'une seule version après acceptation. Il existe la possibilité, avec certains éditeurs, de récupérer par la suite la version acceptée pour publication¹⁰.

Le dépôt de preprint en question

68% des chercheurs ayant déjà déposé en archives ouvertes ont déjà déposé une version preprint. Il s'agit principalement de chercheurs intermédiaires. Les 32% de chercheurs n'ayant jamais déposé de preprint sont des chercheurs confirmés en STM.



Les raisons pour ne pas avoir déposé de preprint sont diverses. La crainte du plagiat est étonnamment importante (42%) étant donné que le dépôt fait preuve d'antériorité et que les archives ouvertes sont moissonnées par les logiciels anti-plagiat. Cette réponse est à rapprocher en partie

¹⁰RENNES 1, « Je n'ai plus mon manuscrit ! » [en ligne], URL : <https://scienceouverte.univ-rennes1.fr/je-nai-plus-mon-manuscrit>, consulté le 28 février 2022.

du manque d'information (25%). La crainte de ne pouvoir publier ultérieurement (25%) est à rapprocher des nombreux commentaires obtenus pour la réponse autre (58%). Ces commentaires indiquent massivement que les auteurs ne souhaitent pas laisser de traces accessibles des versions antérieures.

Un répondant indique en remarque :

« Concernant la question sur le partage de preprint : pourquoi pas lorsqu'il s'agit d'un travail soumis pour être peer-reviewed, dans des cas justifiés. En règle générale, je pense qu'il faut s'en méfier :

- Il y a un risque que des papiers soient acceptés en citant n'importe quoi (dans l'idéal l'étape de peer-review débusquerait ce genre de problèmes, mais ce n'est pas toujours évident)

- Avec un effort pour rendre les publications ouvertes dans des archives, le grand public aura un plus grand accès aux publications scientifiques par ce biais (ce qui est selon moi une bonne chose). Si ces archives sont également pleines de pre-prints, sans aucune garantie sur leur valeur scientifique, il y a un risque pour que le grand public voit de très bonnes publications et des articles comportant de gros défauts (voire même des mensonges) côte-à-côte. Cela peut nuire au but de transmettre du savoir faisant consensus. »

Ces remarques reprennent les arguments que l'on peut trouver sur le « guide pratique »¹¹, ce guide est à consulter pour se faire une idée complète.

On trouve notamment cette infographie présentant avantages et inconvénients.

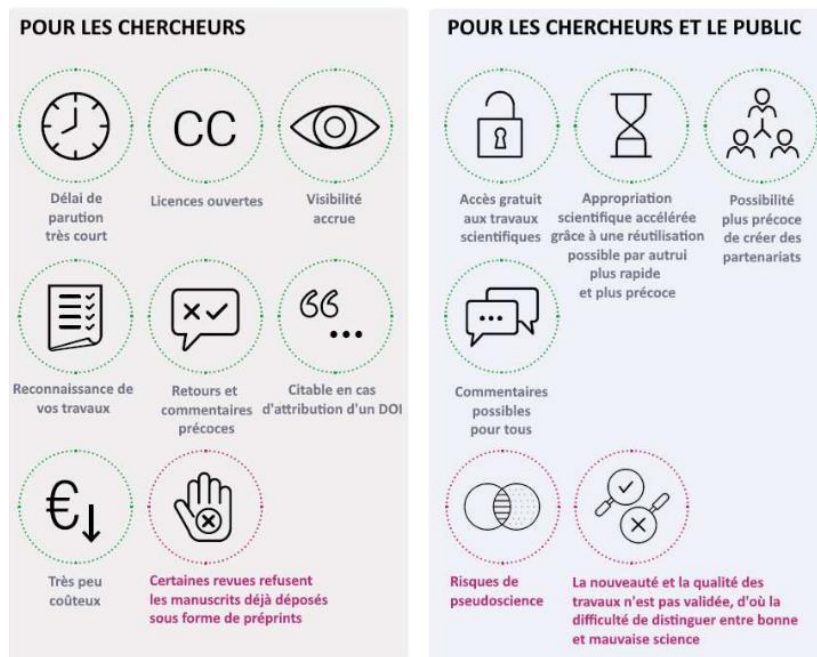


FIGURE 2
AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS POUR LES CHERCHEURS ET LE GRAND PUBLIC

Une autre relecture par les pairs, possible ?

54% des publiant serait d'accord pour partager des documents avant toute relecture par les pairs. Et 11% reste sans opinion, ces chiffres représentent une certaine logique au regard des réponses concernant les chercheurs ayant déjà déposé un preprint. 35% des publiant refusent le

¹¹« Les Préprints : guide pratique » [en ligne], CNRS, 2021, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03470613>, consulté le 28 février 2022.

partage préalable des preprint avant relecture. On peut rapprocher ces réponses à celles de ceux n'ayant jamais déposé de preprint.

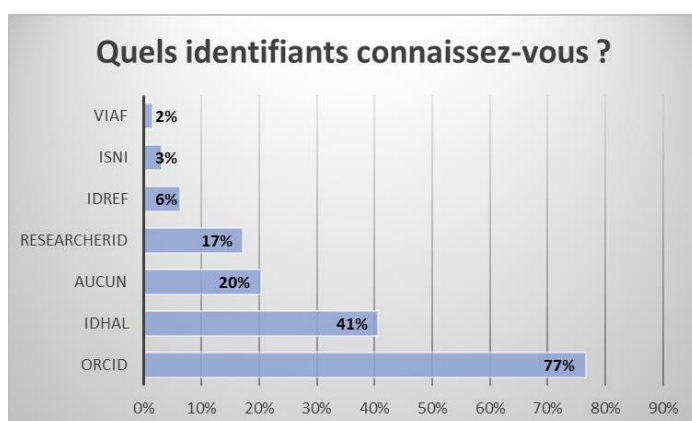


Un certain nombre de modèles d'éditions alternatifs fonctionnent sur le principe du dépôt d'un preprint avant relecture, les Épirevues ou Peer Community In¹² par exemple. Nous avons noté que la crainte de ne pas pouvoir publier ultérieurement est une des raisons pour lesquels des chercheurs n'ont jamais déposé de preprint en archive ouverte, ces modèles d'éditions

alternatifs sont bel et bien un moyen d'être publié après dépôt du preprint. Il faut cependant noter que le dépôt de preprint et le mouvement de relecture ouverte est animé principalement par des chercheurs des STM. Les SHS prennent petit à petit leur place parmi ces modèles alternatifs, sur Episciences on compte 5 revues en SHS contre presque une vingtaine de revues en STM.

Quels identifiants ?

ORCID loin devant



Les chercheurs connaissent majoritairement ORCID, en effet cet identifiant est régulièrement demandé par les éditeurs. L'ORCID est un identifiant déclaratif, les informations sont renseignées directement par le chercheur s'il prend le temps de le faire. ORCID peut-être un outil de valorisation pour le chercheur s'il met à jour son profil, renseigne et transfère régulièrement ses notices. Comme c'est identifiant est déclaratif, on trouve

malheureusement des doublons et des notices très succinctes.

Les identifiants professionnels du monde des bibliothèques (ISNI, VIAF, IdRef) sont les moins connus. Ces identifiants sont contrôlés par des professionnels, les chercheurs souhaitant voir certaines informations modifiées doivent contacter une bibliothèque. S'il est logique que ces identifiants professionnels soient les moins connus des chercheurs, l'IdRef est l'identifiant utilisé dans le catalogue Sudoc et de ce fait mis en valeur régulièrement lors de formations.

Le ResearcherId était le seul identifiant « privés » proposé dans les réponses possibles. On notera qu'aucun répondant n'a proposé d'autres identifiants (ScopusID...). Le ResearcherID, créé

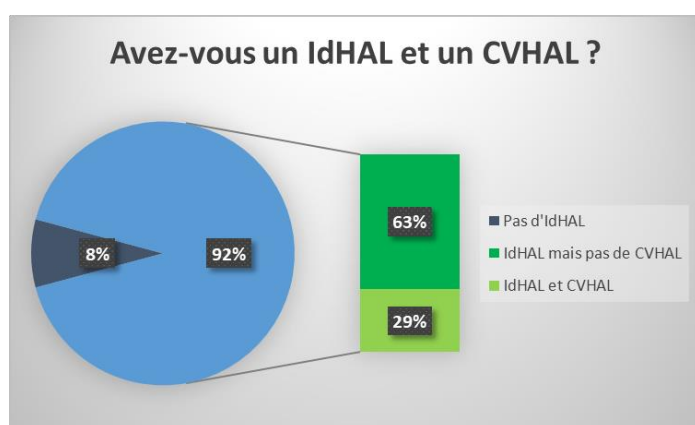
¹²PAPOTAGES SCIENTIFIQUES, Denis Bourguet co-fondateur de Peer Community In, [en ligne], 2021, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=rl81oBAIVmc>, consulté le 6 janvier 2022.

par le Web of Science, est l'un des plus connu. 17% des répondants, principalement des chercheurs confirmés en STM, connaissent cet identifiant.

L'IdHAL est l'identifiant interne à HAL, il faut bien le distinguer du « login » permettant de déposer dans HAL (mais aussi de participer à une Épirevue ou s'inscrire à une conférence via ScienceConf). Presque la moitié des répondants (41%) connaissent l'IdHAL, les dernières campagnes d'évaluation CRAC et RIBAC pour les agents du CNRS imposent la création de l'IdHAL pour alimenter leurs déclarations, ce qui met en avant cet identifiant.

20% des répondants ne connaissent malheureusement aucun des identifiants chercheurs proposés. Il s'agit principalement de jeunes chercheurs. Les différents identifiants sont utilisés pour des utilisations distinctes (valorisation, connexion de systèmes, désambiguïsation d'homonymes, gestion de bases...) peuvent être généralement liés les uns aux autres¹³.

L'IdHAL pour valoriser son travail dans son CVHAL



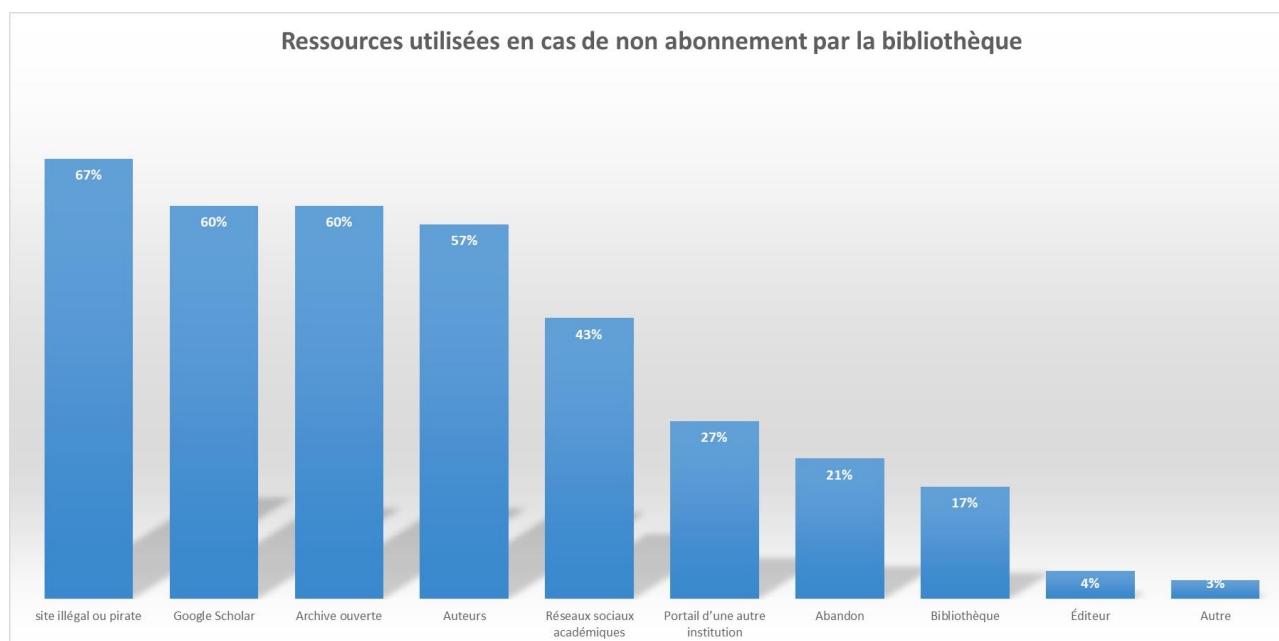
L'IdHAL permet aussi de créer un CVHAL minimisant les paramétrages tout en valorisant automatiquement les publications déposées dans HAL. Parmi les publiant connaissant l'IdHAL (24), très majoritairement des chercheurs du CNRS de toutes disciplines, seuls 2 n'ont pas encore créé cet identifiant (un doctorant et un chercheur émérite).

La création d'un CVHAL est soumise à la création préalable d'un IdHAL, parmi les 22 répondants ayant indiqué avoir créé un IdHAL, seul un tiers a créé un CVHAL. Il s'agit principalement de chercheurs confirmés en SHS.

¹³Gianna SERGI, « Lier les identifiants chercheurs : Scopus, WoS, Hal, ORCID (version bilingue) » [en ligne], 2018, URL : <https://archibibscdf.hypotheses.org/997>, consulté le 16 octobre 2020.

Des habitudes de recherches éloignées des bibliothèques

Peu de chercheurs font appel aux bibliothécaires



Seuls 17 % (12/69 répondants) se tournent vers le personnel de la bibliothèque lorsqu'ils n'ont pas accès aux ressources recherchées alors que 21 % des répondants disent abandonner la recherche. Faire appel aux bibliothécaires dans ce cas permettrait d'une part de vérifier si les accès existent mais que le chercheur ne sait pas comment accéder gratuitement à la ressource, d'autre part de vérifier s'il n'y a pas un problème technique dans le cas d'une ressource payée par la bibliothèque mais dont les accès bloquent, enfin ce peut être l'occasion d'une suggestion d'achat.

Les sites pirates malgré d'autres outils

L'utilisation de sites pirates a été citée par 67 % des répondants. 100 % des jeunes chercheurs indiquent utiliser des sites pirates, le pourcentage le plus faible (46 %) étant pour les chercheurs intermédiaires, 65 % des chercheurs confirmés. Deux commentaires précisent que : d'une part il est « très rare de trouver en SHS », d'autre part l'utilisation de site pirate est faite « même avec des codes institutionnels ». Un bon paramétrage des outils de recherche (navigateur, Google Scholar...) permettrait probablement d'éviter cette dernière utilisation.

Google Scholar, presque incontournable

D'une manière générale la recherche via Google Scholar ou des archives ouvertes est répandue. En effet Google Scholar moissonne de nombreuses archives ouvertes (dont HAL) et peut souvent se substituer à une recherche dans les archives ouvertes ou des plateformes (ISIDORE, ZENODO, OpenAIRE...). Le réseau de chercheurs, relation directe (58%) ou via un réseau social académique (43 %), est aussi régulièrement cité pour obtenir un accès aux publications.

Des choix hiérarchisés

Trois répondants ont proposé un ordre de préférence :

- Google Scholar arrive trois fois en premier choix
- Les archives ouvertes arrivent une fois en second choix

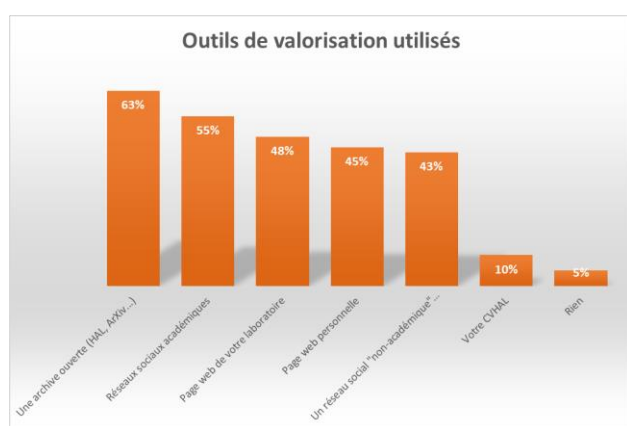
- Les sites pirates apparaissent en second ou troisième choix
- La prise de contact avec les auteurs apparaît en troisième ou quatrième choix
- L'abandon arrive en troisième choix

La plupart des commentaires précisent les outils spécifiques utilisés ou la fréquence d'utilisation de telle ou telle méthode.

Les extensions de navigateurs

On notera qu'un répondant indique Open Access Button permettant de repérer des documents en accès ouvert et propose de faire une demande auprès de l'auteur si le document n'est pas disponible. D'autres extensions comme Unpaywall ou Click and Read auraient pu être proposées et mises en avant.

Outils de valorisation



Parmi les 60 répondants ayant déjà publiés la majorité (63 %) utilisent les archives ouvertes pour faire connaître leurs publications. Plus de la moitié (55%) utilisent un réseau social académique, majoritairement ResearchGate parfois en même temps qu'Academia.

Les pages web institutionnelles et personnelles restent les outils principaux (67 % des répondants utilisent l'un, l'autre ou les deux types de sites). Les réseaux sociaux non-académiques sont particulièrement utilisés par les jeunes chercheurs et intermédiaires (respectivement 50 % et 58 % contre 26 % pour les chercheurs confirmés).

Le CVHAL

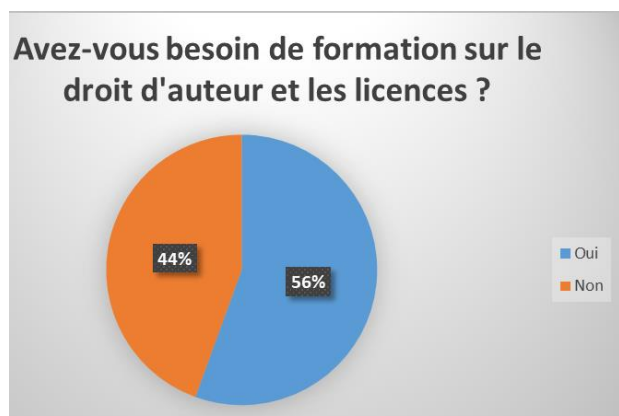
Le CVHAL n'est utilisé que par 6 répondants et permet pourtant d'automatiser la création de sa bibliographie, le même principe étant possible sur un site web (facilité par la création d'un IdHAL). Cependant la création d'un CVHAL n'est possible que pour les auteurs ayant créé un identifiant IdHAL, ce qui représente 26 répondants sur 60. Parmi les chercheurs ayant un IdHAL 7 ont créé leur CVHAL, l'utilisation du CVHAL comme outil de valorisation des publications est donc bien intégré par ceux qui l'ont créé.

Formations et participation

Des formations aux droits et aux PGD à proposer

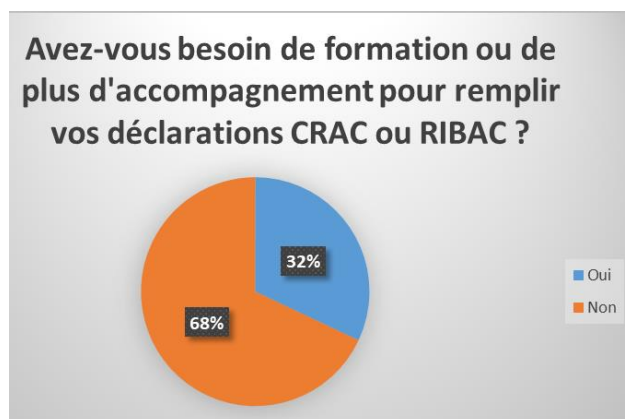
Les besoins en formations concernent principalement le droit d'auteur et les licences (56%) et les plans de gestion de données ou PGD (51%). Le besoin concernant le droit d'auteur et les licences correspond aux manques de connaissances identifié plus haut. Les PGD quant à eux ne concernent pas stricto sensu l'accès ouvert mais plus largement les recommandations des instances de financements ainsi que les bonnes pratiques en termes de gestion et de partage des

données. S'il est possible de déposer dans HAL des documents relevant des résultats de recherche, certains dépôts peuvent aussi être considéré comme des données (images, sons, tableaux...). Des formations et/ou ateliers sur les données à l'image des « Love Data Week » organisées dans plusieurs établissements (dont Dauphine pour PSL) permettrait de communiquer sur les PGD.



Dépôt, valorisation et accompagnement à soutenir

Une minorité de chercheurs publiant ressent un besoin de formation pour diffuser ses travaux. De même seul un tiers des chercheurs CNRS souhaitent des formations centrées sur les déclarations CRAC et RIBAC. Les formations actuellement proposées par le service formation de la bibliothèque et le personnel de soutien à la recherche au sein des différents laboratoires semblent être suffisantes. Les réponses du personnel de soutien à la recherche sont dans le même ration (2 non pour 1 oui). Un effort de communication sur ces formations et ateliers permettrait de répondre aux attentes des chercheurs.

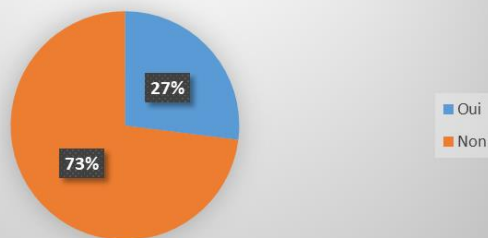


Participer à la science ouverte

Le personnel d'accompagnement trop peu connu

Presque trois quart des répondants ne connaissent pas le référent science ouverte de leur structure. Pourtant les référents science ouverte, au sens large comprenant aussi bien les gestionnaires de collection que les référents structures dans HAL, ne sont pas nombreux.

Connaissez-vous le référent Science Ouverte (Accès Ouvert, HAL) de votre structure ?



Pour l'ENS, une trentaine de référents sont identifiables dans le thésaurus. Aucun département de l'ENS n'a de référent identifié dans le référentiel de structures AURÉHAL, et certains départements ne sont même pas représentés en tant que tel dans ce thésaurus. Seuls 12 laboratoires sur les 52 reliés à la structure ENS-PSL sont suivis par un ou plusieurs référents. Une majorité de laboratoires et équipes de recherches n'a

pas de référent structure identifié, les informations sur ces structures sont généralement très succinctes et pas forcément à jour.

Il y a donc une certaine logique à ce que les référents science ouverte ne soient pas plus connus de la part des chercheurs. Plus de référents permettrait une meilleure valorisation des travaux des chercheurs de l'ENS en mutualisant les moyens. Parmi les chercheurs et les personnels, 16% (5/31) pourraient être intéressés par ce rôle alors que 38% des chercheurs (6/16) souhaitent s'impliquer plus dans la science ouverte.

Les collections HAL

Les collections, quant à elles, proviennent d'une demande spécifique des laboratoires et sont gérées par des gestionnaires de l'ENS ou des cotutelles. 3 répondants indiquent souhaiter la création d'une collection pour leur laboratoire. Une collection peut être centrée sur le travail d'un département, d'un laboratoire, ou d'une équipe de recherche voir autour d'une thématique.

Actuellement il y a 30 collections sous le portail HAL-ENS, une majorité est active et s'enrichit régulièrement de nouveaux dépôts. Cependant 29% des dépôts affiliés à l'ENS (ce qui représente plus de 15000 notices) ne sont présents dans aucune de ces collections.

Remarques

Il convient, qu'il s'agisse du référentiel des structures que des collections, que les directions soient attentives à ces responsabilités lors des mouvements de personnels. D'une part certains agents ne sont plus en place mais figurent toujours dans le référentiel, d'autre part ces rôles et compétences ne sont pas ou peu valorisés dans les fiches de postes des nouveaux arrivants. Pour reprendre une remarque d'un répondant « la fin [de ce questionnaire] me laisse penser qu'il s'agit de rajouter une énième charge à quelqu'un ? Il faudrait des postes spécifiques pour s'occuper de ça et des sites web, gestions des données de recherche, communication... ». Une bonne prise en charge de la science ouverte passe en effet par de l'anticipation et de l'accompagnement afin d'éviter d'ajouter une charge supplémentaire aux chercheurs.

Pour conclure

Même si nous aurions pu souhaiter plus de réponses, ce questionnaire a permis de réunir les impressions de chercheurs de plusieurs disciplines et d'expériences diverses. Dans l'ensemble, on observe un intérêt pour la science ouverte sous ces différents aspects. Si la motivation envers la

science ouverte diffère qu'il s'agisse d'un chercheur confirmé ou d'un doctorant, certains aspects restent globalement méconnus et demandent ainsi de notre part une attention toute particulière. Les demandes en formations formalisent d'autant plus ces besoins.

Axe formation

Des formations, ou une meilleure information, au droit et aux PGD peut être apportée aux chercheurs, de la part du service formation de la bibliothèque, mais aussi au sein de leurs laboratoires. Un affichage et des infographies pourraient être proposées au sein de l'école. Pour les doctorants nous pourrions insister sur ces points durant le cycle de formation proposé par la bibliothèque.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur une veille afin d'inciter les chercheurs à participer à des formations courtes sur les sujets qui les intéressent. L'école interne de PSL ou les formations de l'URFIST proposent déjà des formations à destination des chercheurs, on peut aussi orienter les chercheurs vers la plateforme FUN-MOOC. De la publicité sur ces offres permettrait de multiplier les possibilités de se former pour les chercheurs.

Aspects techniques

Si l'interface de dépôt, de HAL en particulier, pose des problèmes il est important de connaître le personnel susceptible de faire évoluer les choses. Le CCSD, qui gère notamment l'aspect technique de HAL, a mis en place des instances afin de faire remonter les problèmes et les propositions d'évolutions¹⁴. Des contacts avec les « référents » locaux permet d'insister sur les demandes et de les regrouper.

Le réseau des personnes ressources à l'ENS ne semble pas suffisamment reconnu et manque dans certaines structures. La prise en compte et la valorisation des compétences de ces « référents » devrait être présente lors de recrutements, dans les fiches de postes, et lors des entretiens professionnels.

La bibliothèque, une ressource pour la science ouverte

Qu'il s'agisse de l'aide au dépôt, par des formations ou de l'accompagnement, ou de la recherche d'informations (ou d'accès) la bibliothèque n'est pas toujours considérée comme un lieu susceptible d'apporter des réponses (21 % abandonnent leurs recherches sans demander aux bibliothécaires). Pourtant, à l'ENS comme dans de nombreux établissements, l'administration des archives ouvertes, les formations et l'accompagnement à la science ouverte sont effectués par des services de documentation.

Les liens établis entre le service formation et l'école doctorale ainsi que ceux constitués entre la mission accès ouvert et certains laboratoires sont à perpétuer et encourager.

¹⁴Agnès MAGRON, « Évolution de l'ergonomie de HAL : quelles recommandations pour les sites des portails et des collections ? » [en ligne], *op. cit.* ; « Évolution de la typologie des documents dans HAL : les résultats du groupe de travail | CCSD » [en ligne], URL : <https://www.ccsd.cnrs.fr/2021/04/evolution-de-la-typologie-des-documents-dans-hal-les-resultats-du-groupe-de-travail/>, consulté le 6 mai 2021 ; CCSD, *Rapport d'activité CCSD 2020* [en ligne], URL : <https://www.calameo.com/read/006753767b02fd19fd70e>, consulté le 23 juin 2021.

REFERENCES

BERNAULT, Carine, *Open access et droit d'auteur* [en ligne], Brussels, Éditions Larcier, 2016, URL : <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ensparis-ebooks/detail.action?docID=4466348>, consulté le 25 mai 2021.

CCSD, *Rapport d'activité CCSD 2020* [en ligne], URL : <https://www.calameo.com/read/006753767b02fd19fd70e>, consulté le 23 juin 2021.

COUPERIN, « Comment définir l'Open Access ? » [en ligne], URL : <https://scienceouverte.couperin.org/comment-definir-lopen-access/>, consulté le 28 février 2022.

CREATIVE COMMONS, « À propos des licences » [en ligne], URL : <https://creativecommons.org/licenses/>, consulté le 28 février 2022.

DEBOIN, Marie-Claude, *Rendre public son projet d'article sur un site de preprints* [en ligne], CIRAD, 2019, p. 6, URL : https://collaboratif.cirad.fr/alfresco/s/d/workspace/SpacesStore/9befaa9d-a122-46f0-a9e1-56874ee718f8/rendre-public-son-projet-d-article-sur-un-site-preprints_20190115.pdf, consulté le 16 octobre 2020.

DEBOIN, Marie-Claude, *Protéger vos droits d'auteur* [en ligne], CIRAD, 2011, p. 3, URL : <https://coop-ist.cirad.fr/etre-auteur/protéger-vos-droits-d-auteurs/1-connaissiez-vos-droits-moraux>, consulté le 16 octobre 2020.

DUFOUR, Quentin, PONTILLE, David, TORNAY, Didier, *Contracter à l'heure de la publication en accès ouvert. Une analyse systématique des accords transformants* [en ligne], 2020, p. 82, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03203560/document>, consulté le 2 juin 2021.

HAL DOCUMENTATION, *Quel type de document choisir*, [en ligne], 2018., URL : <https://doc.archives-ouvertes.fr/tutoriels/quel-type-de-document-choisir/>, consulté le 15 octobre 2020.

MAGRON, Agnès, « Évolution de l'ergonomie de HAL : quelles recommandations pour les sites des portails et des collections ? » [en ligne], URL : <https://www.ccsd.cnrs.fr/2022/01/evolution-de-lergonomie-de-hal-quelles-recommandations-pour-les-sites-des-portails-et-des-collections/>, consulté le 28 février 2022.

MSH SUD, *Retour sur l'étude ergonomique réalisée par le CCSD en 2019*, [en ligne], URL : <https://www.youtube.com/watch?v=VeDLWJGlpCs&list=PLclGDWSzMBSmOC-oXVswAqY-FUpEirk21&index=7>, consulté le 26 juillet 2021.

PALTANI-SARGOLOGOS, Irini, *État des lieux sur les accords transformants - 31 mars 2020* [en ligne], 2020, p. 16, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02538844/document>, consulté le 2 juin 2021.

PAPOTAGES SCIENTIFIQUES, *Denis Bourguet co-fondateur de Peer Community In*, [en ligne], 2021., URL : <https://www.youtube.com/watch?v=rl81oBAIVmc>, consulté le 6 janvier 2022.

PASTEUR, Ceris-Institut, « Les accords transformants » [en ligne], *Open science : évolutions, enjeux et pratiques*, le 21 mai 2021, URL :

<https://openscience.pasteur.fr/2021/05/21/les-accords-transformants/>, consulté le 28 février 2022.

RENNES 1, « Je n'ai plus mon manuscrit ! » [en ligne], URL : <https://scienceouverte.univ-rennes1.fr/je-nai-plus-mon-manuscrit>, consulté le 28 février 2022.

SERGI, Gianna, « Lier les identifiants chercheurs : Scopus, WoS, Hal, ORCID (version bilingue) » [en ligne], 2018, URL : <https://archibibscdf.hypotheses.org/997>, consulté le 16 octobre 2020.

« Les Préprints : guide pratique » [en ligne], CNRS, 2021, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03470613>, consulté le 28 février 2022.

« Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique » [en ligne], 2016, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000031589829/>, consulté le 15 octobre 2020.

« Plan S : Principes et mise en œuvre » [en ligne], URL : <https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/>, consulté le 11 février 2022.

« Évolution de la typologie des documents dans HAL : les résultats du groupe de travail | CCSD » [en ligne], URL : <https://www.ccsd.cnrs.fr/2021/04/evolution-de-la-typologie-des-documents-dans-hal-les-resultats-du-groupe-de-travail/>, consulté le 6 mai 2021.

Jonathan Guyon Le Bouffy, chargé de mission Accès Ouvert (ENS-PSL)

28/02/2022